

Document d'analyse

**pour les consultations sur le projet de Communication de la Commission
«Renforcer le rôle du secteur privé dans la réalisation d'une croissance
durable et inclusive dans les pays en développement»**

1 Contexte

La Commission a l'intention de publier une Communication sur le rôle du secteur privé en faveur du développement. Le présent document explique les circonstances et les objectifs de cet exercice, et présente les enjeux et questions sur lesquelles la Commission souhaite solliciter les contributions des intervenants au cours des consultations relatives au projet de Communication.

1.1 De nouveaux défis mondiaux et un contexte politique adéquat

Depuis l'adoption de la dernière communication de la Commission sur le développement du secteur privé en 2003¹, le rôle du secteur privé dans la coopération au développement a considérablement changé, et les politiques et outils pour notre soutien au développement du secteur privé ont aussi fortement évolué.

L'investissement privé dans les pays en développement a fortement augmenté, tandis que l'importance des relations économiques Sud-Sud ne cesse de croître. Pourtant, un grand nombre des défis auxquels le monde est confronté aujourd'hui représentent aussi une entrave majeure à une croissance du secteur privé inclusive et durable. De nombreuses économies africaines connaissent des taux de croissance élevés, mais le nombre d'emplois créés au niveau local est faible, et les inégalités sont en augmentation. L'emploi est également nécessaire pour rétablir la cohésion sociale et la stabilité politique dans les États fragiles et touchés par des conflits. Les conséquences de la crise économique et financière de 2008-09, ainsi que la volatilité des prix des denrées alimentaires et de l'énergie influent sur l'impact de la croissance sur la pauvreté. D'une part, les perspectives de croissance réduites dans le monde entier entravent la capacité à atteindre une croissance inclusive, étant donné que les populations pauvres sont généralement les plus touchées et les plus lentes à se remettre de la crise, alors que, d'autre part, l'accroissement de la volatilité des prix rend difficile les bonnes décisions d'investissements pour les producteurs et pour les consommateurs. Selon les estimations, 80 % des entreprises dans les pays en développement, soit environ 280 à 340 millions, font partie du secteur informel. En outre, 1,3 milliard de personnes dans le monde n'ont toujours pas accès à l'électricité — près de 600 millions en Afrique. La concurrence accrue pour la terre, l'eau, les matières premières et autres ressources naturelles, en particulier en raison de la dégradation ou de l'épuisement, requiert des efforts importants des pays en développement et de la communauté internationale pour adapter les institutions, les cadres réglementaires et le renforcement des capacités face aux nouveaux défis, ainsi que du

¹Coopération de la Communauté européenne avec les pays tiers : Comment la Commission envisage de soutenir, à l'avenir, le développement des entreprises [COM(2003) 267 final].

secteur privé pour développer des modèles d'affaires nouveaux et innovants reposant sur les principes de la production et de la consommation durables. Avant tout, les risques relatifs au changement climatique sont en train de mettre la prospérité hors de portée de millions de personnes du monde en développement, et de compromettre plusieurs décennies de développement.

Bon nombre de ces défis mondiaux sont abordés dans les processus de politique internationale qui précisent le contexte dans lequel le projet de Communication sur le secteur privé sera formulé.

Les principales orientations politiques pour la Communication sur le secteur privé proviendront du «Programme pour le Changement» de l'UE, qui souligne la nécessité de mettre en place de nouvelles voies d'engagement avec le secteur privé afin de mobiliser les activités et ressources du secteur privé (notamment par le biais de nos mécanismes permettant de combiner subventions et prêts) pour parvenir à une croissance durable et inclusive. En outre, l'Union européenne reconnaît que la croissance économique a besoin d'un environnement favorable aux entreprises et d'un secteur privé local compétitif pour tirer parti des possibilités offertes par les marchés intégrés au niveau mondial. La Communication sur le secteur privé sera également harmonisée avec les discussions en cours sur le rôle du secteur privé dans l'agenda mondial post-2015. La communication «une vie décente pour tous» considère le rôle des principaux moteurs d'une croissance inclusive et durable, en particulier pour la fourniture de services de développement humain et la création de la croissance et d'emplois décents, comme l'un des cinq domaines prioritaires sur lesquels les objectifs post-2015 peuvent être élaborés. Conjointement, la Communication définit, comme l'un des principes d'un cadre global post-2015, le développement et la mise en œuvre d'un partenariat étroit avec le secteur privé et d'autres partenaires de la société civile. En ce qui concerne le financement du développement au-delà de 2015, l'Union européenne est favorable à une approche globale et intégrée, dans laquelle le secteur privé est considéré comme une importante source de financement externe et de mobilisation des ressources financières nationales. Dans ce contexte, la communication a pour objectif de contribuer à identifier le rôle et la responsabilité du secteur privé dans le cadre de la transition vers une économie verte, telle qu'elle était envisagée lors de la conférence des Nations Unies de Rio+20 sur le développement durable.

Et enfin, l'un des objectifs de la communication sur le secteur privé sera de favoriser la mise en œuvre des engagements pris par l'UE lors du Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide à Busan, concernant le soutien apporté à une croissance induite par le secteur privé et le développement de partenariats avec le secteur privé. Ces engagements ont créé des attentes du côté des intervenants (représentants du secteur privé, banques de développement, États membres, gouvernements partenaires, organisations de la société civile, y compris les ONGs, syndicats, coopératives, etc.), pour que la Commission les mette en œuvre et définisse le rôle et la valeur ajoutée de l'UE à y contribuer.

1.2 Objet et champ d'application

La raison d'être et l'objet de la Communication sont les suivants :

- Formuler sous un angle plus opérationnel notre stratégie de travail pour et avec le secteur privé dans la coopération au développement ;
- Mettre à jour la communication de 2003 sur le développement du secteur privé à la lumière d'un monde en pleine évolution, et en tenant compte des conclusions et recommandations de l'évaluation thématique sur l'appui au développement du secteur privé (DSP) au cours de la période 2004-2010, et de la programmation de l'appui au DSP pour la période 2014-2020 ;
- Spécifier le rôle du secteur privé dans la contribution à des objectifs de développement globaux et la réduction de la pauvreté dans le contexte de l'agenda mondial post-2015 dans le cadre de la transition vers une économie verte (Rio+20).

Le projet de Communication entend aborder les problématiques suivantes, qui seront détaillées en fonction des contributions reçues au cours du processus de consultation avec les parties prenantes :

- Compte-tenu des recommandations d'une récente évaluation thématique de l'appui de l'UE au développement du secteur privé dans le passé, mettre l'accent sur la création d'emplois dans les programmes de développement du secteur privé, en particulier pour les jeunes et les plus vulnérables, reconnaissant que le fait d'avoir un emploi décent est la meilleure assurance contre la pauvreté et pour la sauvegarde de la cohésion sociale, en particulier dans les situations de fragilité.
- Parallèlement à l'exercice de programmation, proposer des moyens de mieux intégrer le développement du secteur privé (y compris par des mécanismes permettant de combiner subventions et prêts) dans nos stratégies d'appui à d'autres secteurs tels que l'agriculture, l'énergie, l'eau, les transports, l'environnement, la santé, et identifier les modalités de l'utilisation du secteur privé comme canal de distribution dans ces secteurs.
- Favoriser la mise en œuvre des engagements de Busan concernant l'engagement du secteur privé pour le développement, et développer le rôle du secteur privé dans le cadre de la transition vers une économie verte, la conception et la mise en œuvre d'un cadre mondial post-2015.
- Sur la base d'une étude en cours sur l'engagement du secteur privé en faveur du développement et du mixage subventions/prêts, explorer les possibilités, pour l'UE, d'ajouter de la valeur aux programmes existants de partenariat de développement entre secteur privé et secteur public des États membres, de renforcer le dialogue avec le secteur privé, et de mieux mettre à profit les ressources du secteur privé pour le développement à travers la création de «Fenêtres secteur privé» dans les facilités de mixage de l'UE.
- Faire appel au secteur privé européen et international afin d'intensifier les efforts visant à intégrer les principes de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) dans leurs principales activités, y compris la protection de l'environnement, le respect des normes en matière de droits de l'homme et de droit du travail, et d'accroître la transparence (en particulier dans l'industrie extractive) et le respect des obligations fiscales.

On propose de définir le champ d'application de la Communication par les dimensions suivantes:

- La communication s'efforcera de mettre au point une stratégie pour renforcer le rôle du secteur privé à deux niveaux complémentaires : à travers le soutien au développement du secteur privé auprès des gouvernements partenaires et des organisations de représentation, et à travers l'action coordonnée de l'Union européenne et le dialogue structuré avec les entreprises pour accroître le potentiel du secteur privé en tant que moteur de la croissance inclusive et durable (l'engagement du secteur privé pour le développement).
- Sur ces deux aspects, la Communication prendra en compte, de manière complémentaire d'autres thèmes pertinents d'un point de vue du secteur privé, mais aussi dans des domaines politiques pour lesquelles l'UE a adopté des communications ou stratégies politiques distinctes. Ces domaines comprennent le commerce, l'intégration régionale, les infrastructures, les droits de l'homme et l'agenda pour le travail décent, l'environnement et le changement climatique, l'économie verte, l'éducation et la formation professionnelle, la sécurité alimentaire, l'énergie durable et la connexion eau-énergie-nourriture, la protection sociale, l'égalité entre les sexes et les questions liées à la jeunesse, les migrations, l'engagement stratégique avec les organisations de la société civile (OSC) et les autorités locales actives dans le secteur du développement, ainsi que l'utilisation du mixage subventions/prêts comme un instrument de la coopération de l'UE pour le développement.
- La Communication reconnaîtra que le secteur privé se compose d'une grande diversité d'organisations qui vont des petites entreprises informelles aux grandes entreprises multinationales et institutions financières. Il est donc nécessaire de disposer de stratégies

différenciées pour s'engager avec les différents types d'acteurs du secteur privé pour la réalisation des objectifs de développement de l'UE.

- La cible de l'ensemble de l'aide de l'UE au secteur privé sera en définitive le secteur privé local dans les pays partenaires. Le secteur privé international, et européen en particulier, seront ciblés comme partenaire de développement lorsqu'ils contribuent au développement du secteur privé local, par exemple au travers d'investissements, de liens entre les chaînes d'approvisionnement, du développement des capacités et de transfert de technologies.
- Au plan géographique, la communication se rapporte à l'ensemble des régions couvertes par le mandat d'aide extérieure de la DG DEVCO. Toutefois, en ligne avec le «Programme pour le Changement», l'accent sera mis en particulier sur les pays à faible revenu.

2 Approche quant à la consultation

La stratégie de consultation indiquée dans la feuille de route prévoit d'organiser une série de manifestations spécifiques et des réunions avec différents intervenants (notamment les représentants du secteur privé, les partenaires sociaux, les ONGs, les partenaires du développement, les représentants des autorités nationales et locales, etc.). En outre, les parties prenantes concernées sont informées de la possibilité de présenter leur point de vue par écrit. Cette approche par consultations est favorisée en raison de la nature particulière du thème de la Communication proposée, et compte tenu des délais serrés pour accueillir la demande d'adoption de la Communication en avril 2014.

Les interactions avec les représentants du secteur privé local et de l'UE seront un élément essentiel du processus de consultation pour mieux comprendre la manière dont les sociétés (européennes et locales) peuvent contribuer à la réalisation des objectifs de la politique de développement de l'UE, et ce que l'UE peut faire pour les soutenir dans leur engagement pour le développement.

2.1 Processus de consultations et manifestations

Diverses activités, dont les résultats sont directement pris en compte dans l'élaboration de la communication, ont été entreprises dans un passé récent. Il s'agit notamment d'une évaluation thématique sur l'appui de l'UE au développement du secteur privé dans les pays tiers, qui a été achevée en avril 2013, et d'une étude commandée en décembre 2012 sur «L'engagement du secteur privé pour le développement et l'extension des activités de mixages subventions/prêts de l'UE». De plus, des discussions avec les parties intéressées sur le thème de la Communication ont été organisées lors de l'édition 2012 des Journées Européennes du Développement à plusieurs événements de haut niveau organisés par la Commission. Dans la préparation initiale de la Communication il a été tenu compte des échanges ayant eu lieu au cours de forums externes sur le soutien au secteur privé et l'engagement pour développement, notamment la plate-forme de l'UE pour le mixage subventions/prêts dans la coopération extérieure; les Groupes de travail et task forces du comité des donateurs pour le développement des entreprises (DCED), le module de Busan sur la collaboration public-privé (désormais partenariat pour la prospérité), et le réseau informel des donateurs sur le secteur privé pour le développement. En interne, des échanges ont eu lieu depuis le début avec les unités de DEVCO sur des initiatives politiques pertinentes telles que la stratégie de l'UE en matière de RSE, le nouveau partenariat pour aider les PME à saisir les opportunités internationales, et sur les questions relevant de la politique commerciale de l'UE.

À la suite de la publication de la feuille de route pour la Communication, en octobre 2013, des consultations directes avec les groupes d'intervenants externes comme les États membres de l'UE, d'autres donateurs et des partenaires de développement, des organisations de la société civile et des représentants du secteur privé ont été lancées dans une série de manifestations et de réunions de consultation spécifiques. Ces consultations seront encore intensifiées au cours du

premier trimestre de 2014, en mettant l'accent sur les réunions de consultation dans les pays en développement au travers des délégations de l'UE, ainsi que d'autres réunions avec les agences onusiennes adéquates (UNIDO, le PNUE, UNDCF), la Banque Mondiale, la Banque Européenne d'Investissement et les institutions européennes de financement du développement (EDFI group). Le présent document d'analyse est destiné à guider ces consultations à venir.

3 Problèmes et questions pour la consultation

Cette section présente une série de problématiques et questions connexes, pour chacun des thèmes proposés et objectifs de la Communication. Les questions devraient guider le processus de consultation et sont destinées à fournir à la Commission une idée plus précise du point de vue des parties intéressées sur la pertinence, l'importance relative et l'exhaustivité des enjeux abordés dans la Communication. Les problématiques et questions couvrent un large éventail de domaines et d'instruments. Toutes ne sont pas pertinentes et intéressantes pour chaque groupe d'intervenants qui participent aux consultations. Il est donc possible d'attirer l'attention sur certaines problématiques et questions. Outre un retour d'information direct au cours de consultations s'inspirant de ce document d'analyse, les partenaires intéressés sont invités à envoyer leurs réponses aux questions pertinentes par écrit (voir précisions à ce sujet à la section 4.2).

3.1 Les termes et les concepts dans l'aide de l'UE pour le développement et l'engagement du secteur privé

La présente section fournit une brève description des termes et concepts utilisés dans la politique de développement de l'UE en ce qui concerne l'aide au secteur privé et la coopération avec le secteur privé, et définit l'espace dans lequel l'aide de l'UE peut être pertinent et complémentaire aux efforts déployés par les États membres.

Dans le domaine du soutien au développement du secteur privé, l'UE restera un partenaire important des gouvernements et des organisations de représentation des entreprises dans les pays en développement, pour la création d'un environnement favorable aux entreprises et d'un secteur privé local compétitif préparé à créer des emplois décents et exploiter les possibilités offertes par des marchés intégrés au niveau mondial, tout en s'assurant une contribution du secteur privé à la mobilisation des ressources nationales. L'aide au développement du secteur privé par la Commission s'élevait à 2,4 milliards d'euros au cours de la période 2004-2010, et continuera à être un domaine important d'intervention dans les futurs programmes nationaux et régionaux. Ce faisant, notre soutien visera principalement à aider à surmonter les défaillances du marché qui limitent la croissance du secteur privé, tout en encourageant des solutions fondées sur le marché, dans les cas où il existe des marchés qui fonctionnent et permettent des résultats efficaces et inclusifs. L'efficacité de notre soutien au développement du secteur privé peut être renforcée par le travail en partenariat avec le secteur privé (la collaboration public-privé) dans la conception et la mise en œuvre de certains programmes de soutien, par exemple par le biais d'un dialogue politique entre le secteur privé et public pour identifier les priorités en matière de réforme de l'environnement des entreprises ou par l'utilisation du secteur privé ou en tant que canal de distribution de l'aide au développement et des services d'infrastructures de base (y compris à travers les Partenariat Public Privé).

D'autre part, le secteur privé a investi ces dernières années, près de 3.000 milliards d'USD par an dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire (dont environ 500 milliards d'euros sont des investissements directs étrangers). L'hypothèse de travail pour les consultations avec les parties prenantes est que ce n'est pas l'ensemble de cet investissement qui contribue pour but à une croissance inclusive et durable au service du développement humain. En fait, nous estimons que ce qui importe est la façon dont le secteur privé s'engage dans les pays en développement et

dans quels types d'activités et de secteurs les investissements sont réalisés. Le «comment» a trait à la qualité des investissements au niveau des entreprises quant au respect des normes sociales, environnementales et fiscales. Il est déterminé par les aspects réglementaires de l'environnement des affaires, les stratégies volontaires des entreprises en matière de responsabilité sociale et par les engagements en réponse aux contraintes du côté de l'offre et, du côté de la demande par la pression par les consommateurs pour une production et des pratiques commerciales plus durables et équitables. Le «quoi» concerne les marchés et secteurs dans lesquels les entreprises sont actives. Des exemples d'activités du secteur privé susceptibles d'avoir un fort impact sur le développement comprennent les investissements dans l'agriculture durable, un accès abordable à l'énergie, les télécommunications, la finance inclusive et d'autres modèles commerciaux novateurs qui peuvent contribuer à améliorer les conditions de vie des populations à bas revenu. Ces activités du secteur privé qui ont un impact positif sur le développement, tout en étant viables au plan commercial, sont considérées comme l'engagement du secteur privé pour le développement.

Dans de nombreux cas, les marchés fournissent des incitations suffisantes pour amener les entreprises à apporter une contribution positive au développement des communautés locales et à réduire leur empreinte écologique par eux-mêmes. Dans d'autres cas, les entreprises peuvent faire face à des défis qui nécessitent une action collective avec les bailleurs de fonds, les gouvernements et/ou les organisations de la société civile pour renforcer l'impact sur le développement de l'investissement privé et du commerce dans les pays en développement. Cette collaboration entre secteur privé et secteur public peut, par exemple, prendre la forme d'alliances, associant de multiples parties prenantes, de partenariats pour le développement, de cofinancement de solutions d'entreprises innovantes et à fort impact sur les problèmes de développement, de mixage de subventions publiques et de prêts au développement et les fonds privés.

Les interactions entre l'aide publique au développement du secteur privé et les activités du secteur privé dans les pays en développement sont illustrées dans la figure 1 ci-dessous.

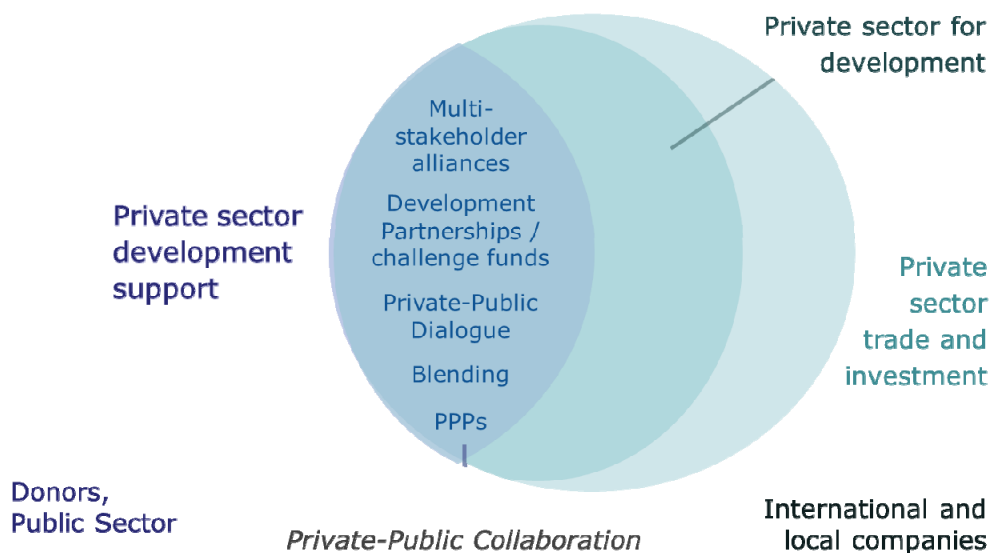


Figure 1: termes et concepts de l'aide de l'UE pour le développement et l'engagement du secteur privé

3.2 Thèmes et enjeux de la communication et questions afférentes pour la consultation

Les problématiques et questions suivantes doivent être utilisées pour structurer et guider les consultations sur le projet de Communication sur le secteur privé. Les questions représentent un

menu au sein duquel les intervenants peuvent choisir les plus appropriées pour chaque groupe participant aux consultations.

Une stratégie de l'UE d'aide au développement du secteur privé mise à jour

Problématique 1: des réformes de l'environnement des entreprises mieux ciblées : l'UE a toujours été un partenaire fort des pays en développement et des organisations de représentation des entreprises via la création d'un environnement des affaires plus favorable pour une croissance tirée par le secteur privé. Toutefois, comme en témoignent une évaluation récente, l'efficacité de ces opérations peut, en outre, être renforcée par l'amélioration de la qualité et la priorisation des réformes afin de mieux tenir compte de l'avantage comparatif national/régional et des besoins des entreprises dans des secteurs-clés.

Question 1 : L'Union Européenne devrait-elle faire plus la distinction entre son soutien à l'environnement des affaires général (par exemple l'amélioration de l'administration publique, la lutte contre la corruption...) et les réformes de l'environnement des affaires qui visent des contraintes réglementaires plus ciblées vers des industries/secteurs particuliers ?

Question 2 : Comment les représentants du secteur privé peuvent-ils être plus efficacement associés afin d'identifier les besoins de réforme de l'environnement des entreprises? La collaboration avec les organisations de représentation des entreprises devrait-elle être intensifiée pour améliorer les mesures de sensibilisation aux réformes et au soutien de l'environnement des entreprises ?

Question 3 : Pensez-vous que l'UE devrait utiliser davantage son poids politique dans le dialogue politique, les négociations en vue d'un accord commercial, et au travers de l'appui budgétaire pour encourager des réformes de l'environnement des affaires dans les pays partenaires ?

Question 4 : Avez-vous le sentiment que les forums et accords internationaux jouent un rôle utile dans l'amélioration de l'environnement des affaires dans votre pays ? Est-ce qu'un examen international des pairs a mené à des améliorations dans votre pays ? L'UE devrait-elle redoubler d'efforts pour appuyer les pays partenaires à s'engager plus dans des forums régionaux/internationaux traitant de l'amélioration (ou de certains aspects) de l'environnement des affaires ?

Problématique 2 : Renforcer l'impact sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté de l'appui au DSP : dans la poursuite d'une croissance inclusive, la création d'emplois est de plus en plus l'objectif principal du soutien au développement du secteur privé. Cependant, l'évaluation du soutien passé de l'UE au développement du secteur privé a montré que les liens entre l'aide de l'UE et les objectifs de création d'emplois restent souvent lointains. De plus, l'UE pourraient faire un meilleur usage de son soutien au développement du secteur privé pour promouvoir des problématiques transversales, telles que l'entrepreneuriat féminin ou l'emploi des jeunes, ainsi que l'agenda pour le travail décent, avec pour objectif particulier l'amélioration de la productivité et des conditions de travail des travailleurs et des entrepreneurs dans l'économie informelle.

Question 5 : Quelles actions devrait poursuivre l'UE pour répondre aux contraintes des femmes et aux jeunes dans les pays en développement, contraintes qui limitent leur capacité à participer à l'économie en tant qu'entrepreneurs ou travailleurs ?

Question 6 : Comment le développement du secteur privé peut-il contribuer à l'amélioration de la productivité et des conditions des entreprises et travailleurs de l'économie informelle, ouvrant la voie vers l'officialisation ? Comment les acteurs du secteur informel et leurs institutions de soutien peuvent-ils faire entendre leur voix dans le dialogue politique sur les réformes économiques et réglementaires ? Comment les entreprises sociales, les modèles d'organisation de l'activité économique centrés sur les individus et la solidarité dans les pays en développement pourraient-ils être intégrés et encouragés à travers les programmes de soutien de l'UE au développement du secteur privé ?

Question 7 : Que peuvent faire les entreprises pour contribuer à l'amélioration des normes de travail et des droits des travailleurs ? Quelles actions des pouvoirs publics sont nécessaires pour compléter et encourager les engagements volontaires des entreprises ?

Question 8 : Les questions relatives aux droits du travail, à la sécurité au travail, et au contrôle de l'application de la législation du travail et de la fiscalité des entreprises devraient-elles être intégrées dans le dialogue sur le développement du secteur privé avec les pays partenaires et les représentants du secteur privé ?

Question 9 : Comment la gestion des risques de catastrophes peut-elle être mieux intégrée aux activités de développement du secteur privé, contribuant ainsi à renforcer la résilience des populations exposées à des risques et à réduire leur vulnérabilité et pauvreté structurelle ?

Problématique 3 : Le renforcement de l'aide de l'UE aux PME : les micros, petites et moyennes entreprises constituent la principale source de création d'emplois dans les pays en développement et de la même manière dans les pays développés. L'UE a une expérience de longue date dans le soutien aux PME par le biais des politiques européennes de l'entreprise, qui pourrait être mieux utilisée pour renforcer son soutien au développement des PME dans les pays partenaires. En outre, les entreprises européennes disposent du potentiel nécessaire pour contribuer au développement des PME dans les pays partenaires, en intégrant les PME locales dans leurs chaînes d'approvisionnement. Enfin, les programmes d'aide au développement de l'UE sont susceptibles de créer des débouchés commerciaux et des marchés pour les PME locales.

Question 10 : Quelles meilleures pratiques en matière de soutien aux PME disponibles dans l'UE pourraient être utiles dans la coopération au développement ? Comment les politiques d'internationalisation des PME européennes peuvent-elles contribuer à la réalisation des objectifs fixés en matière de développement ?

Question 11 : Comment les entreprises et industries nationales des pays en développement peuvent-elles être mieux intégrées aux chaînes de valeur mondiales ? Les chaînes de valeur mondiales peuvent-elles fonctionner comme une source de gouvernance économique dans les États fragiles et dans les pays qui sortent d'une crise ?

Question 12 : Quels instruments l'UE pourrait-elle utiliser pour promouvoir l'innovation, le développement et le transfert de technologie, et pour assurer les possibilités d'apprentissage et l'adaptation des nouvelles technologies dans les pays en développement, y compris celles qui sont propres et à faible émission de carbone ?

Question 13 : Comment les programmes d'aide sectorielle de l'Union européenne peuvent-ils (par exemple, dans le domaine de l'agriculture, de l'énergie, de la santé, de l'éducation, etc.) être conçus de manière à générer des opportunités d'emploi et d'affaires pour le secteur privé local (par exemple, par le biais de la participation du secteur privé local dans la mise en œuvre, la passation de marchés locaux, la création d'opportunités commerciales et l'établissement de liens commerciaux, etc.)?

Question 14: Considérez-vous qu'il y aurait une valeur ajoutée à mettre en place dans les pays partenaires une "plateforme -forum" UE pour faciliter et encourager des contacts entre les PME locales et européennes et les investissements?

Problématique 4 : La formation professionnelle et le développement des capacités : l'efficacité de l'éducation et de la formation professionnelle et du développement des compétences en lien avec le marché du travail est un élément essentiel pour encourager la croissance et la compétitivité, tout en permettant aux pays de diversifier leurs économies, de créer des emplois décents et d'encourager des pratiques commerciales durables. Donnant aux employeurs la possibilité de faire entendre leur voix lors de l'élaboration de normes professionnelles et de programmes de formation professionnelle est une étape nécessaire pour assurer un développement des compétences axé sur la demande et la croissance. Par ailleurs, certains pays ont mis en place des mécanismes de cofinancement, tels que les régimes de prélèvement pour financer la formation, qui peuvent donner de meilleurs résultats en termes de qualité et être utilisés comme un outil de sensibilisation pour une plus grande participation du secteur privé dans le domaine de l'EFP (Enseignement et Formation Professionnelle) et du développement des compétences.

Question 15 : Comment encourager une collaboration public — privé dans la définition et la mise en œuvre des réformes et programmes relatifs à l'enseignement et la formation professionnelle ?

Question 16 : Quelle approche l'UE devrait-elle poursuivre dans la mise à disposition de services de développement des capacités ? Les services devraient-ils être proposés à des tarifs préférentiels, par l'intermédiaire de mécanismes de cofinancement ou plutôt par des approches axées sur le marché ? En général, quels principes devraient être respectés pour fournir un soutien direct aux entreprises ?

Problématique 5 : Accès au financement: L'accès aux services financiers est une contrainte importante du développement des PME. L'UE soutient l'accès à un ensemble diversifié de services financiers à la fois pour les ménages et pour les PME, avec des interventions à tous les niveaux. Dans le passé, cette aide a été axée sur le renforcement des capacités des intermédiaires financiers plutôt que sur l'apport de capitaux pour des opérations de prêts. Plus récemment, l'UE a commencé à étendre ses activités de soutien aux réformes du cadre réglementaire, au développement des organisations de l'infrastructure financière et à l'apport de capital à des banques et PME au travers de facilités d'investissement régionales. L'introduction des TIC est également en train de modifier fondamentalement le paysage du système financier dans les pays en développement.

Question 17 : Quelle stratégie l'Union européenne devrait-elle poursuivre dans la microfinance et appuyer l'inclusion financière (comme le soutien par l'intermédiaire de facilités régionales d'investissements, en mettant l'accent sur les interventions sur les politiques au niveau macro et méso, en soutenant les modèles d'entreprise innovantes tels que les systèmes de banque mobile ou sans agence, le renforcement des initiatives existantes telles que le groupe consultatif d'appui aux pauvres (CGAP), etc.) ? Quels domaines d'interventions devraient être ciblés, ou bien laissés à

d'autres partenaires (par exemple, l'accès au capital, l'assistance technique ou une combinaison des deux) et quel mode de prestation devrait être utilisé (par exemple, les prêts globaux aux intermédiaires financiers, les fonds d'investissement, l'investissement à impact, etc.) ? Selon vous, quel est l'avantage comparatif de l'UE et sa valeur ajoutée dans ce domaine ?

Question 18 : Comment s'assurer que les services financiers sont fournis de manière responsable, transparente et de nature à générer des bénéfices pour les clients pauvres ?

Question 19 : Comment les facilités régionales de mixage de subventions et de prêts de l'UE peuvent-elles être mieux utilisées comme instrument d'accès au financement des PME locales et promouvoir l'inclusion financière ?

L'engagement de l'UE avec le secteur privé pour le développement

Problématique 6: travailler en partenariat étroit avec le secteur privé : L'Union Européenne reconnaît dans le "Programme pour le Changement" le besoin de s'engager plus directement avec des partenaires du secteur privé dans la coopération au développement. De nombreux Etats Membres ont déjà mis en place un partenariat public-privé pour le développement, et la collaboration étroite avec le secteur privé est aussi un élément croissant dans la coopération au développement Sud-Sud.

La collaboration public-privé peut prendre de nombreuses formes. Par exemple, le dialogue public-privé est susceptible d'améliorer la qualité et la pertinence des politiques publiques, il peut contribuer à améliorer le climat d'investissement dans lequel les entreprises opèrent et accroître la responsabilité des pouvoirs publics à l'égard du secteur privé. De plus, les entreprises peuvent nécessiter un soutien initial dans le développement et le pilotage d'innovations vertes simples et inclusives, qui peuvent contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des populations pauvres tout en préservant l'environnement naturel, dont dépend la subsistance de plupart d'entre eux. Enfin, des instruments financiers innovants tels que le mixage subventions/prêts peuvent être utilisés pour mobiliser des fonds du secteur privé pour le développement.

Question 20: Quelles sont vos expériences de gestion ou participation aux mécanismes public-privés ou aux plates-formes de dialogue entre les secteurs public et privé, vos informations sur les programmes de soutien, et le partage de connaissances sur le développement des partenariats dans votre pays ou secteur? L'UE devrait-elle s'engager plus avant à soutenir le dialogue privé-public sur le développement, les politiques, les programmes et les partenariats ?

Question 21: Comment évaluez-vous le rôle de la collaboration public-privé dans la coopération au développement Sud-Sud ? Pensez-vous possible une coopération plus étroite de l'Union Européenne avec les nouveaux donateurs émergents comme la Chine, le Brésil ou l'Inde ? Si oui, quelle forme cette coopération pourrait-elle prendre ?

Question 22: Quels sont les risques pour les donateurs à l'instar de l'UE à s'engager directement avec le secteur privé, et quels principes ou critères minimums doivent être appliqués pour la gestion de ces risques ?

Question 23: Que devrait changer l'UE pour rendre ses mécanismes permettant de combiner subventions et prêts plus pertinentes et plus attrayants pour les investisseurs du secteur privé ? Quels seraient les critères à respecter lors de la combinaison de

subventions de l'UE et des ressources du secteur privé pour atteindre les objectifs de développement durable ?

Problématique 7 : L'utilisation du secteur privé comme «canal de distribution» pour le développement : l'expertise et le capital du secteur privé pourraient être mieux utilisés pour atteindre des résultats en matière de développement dans des domaines traditionnellement dominés par le secteur public, tels que les routes, l'énergie, la santé, les télécommunications, la collecte et la transformation des déchets ou les transports urbains. Cela nécessite que l'on considère le secteur privé comme un facteur horizontal dans un large éventail de secteurs et programmes.

Question 24: Quelles approches et expériences de l'engagement du secteur privé dans la fourniture de services publics dans les secteurs de l'énergie, des infrastructures, de l'eau et de l'assainissement, des déchets, ou la santé avez-vous, et pensez-vous que l'UE devrait promouvoir de telles approches dans ses programmes sectoriels?

Question 25: Dans quelles conditions les partenariats public-privé (PPPs) peuvent-ils constituer un instrument efficace pour la fourniture des services d'infrastructure et des biens publics ?

Problématique 8: Les contributions du secteur privé à la croissance inclusive : pour que la croissance soit inclusive, elle doit procurer des avantages aux populations pauvres en leur offrant des opportunités économiques qui permettent d'atteindre des moyens de subsistance durables. Un moyen pour le secteur privé de contribuer directement à la croissance inclusive est de participer à des activités économiques qui ont un impact immédiat sur les pauvres en les incluant dans les processus économiques : en qualité de clients sur le plan de la demande, et comme producteurs, distributeurs ou employés du côté de l'offre. Pour le secteur privé, les modèles d'entreprises inclusives impliquent le développement de l'innovation et de marchés, et le renforcement des chaînes d'approvisionnement afin de fournir aux pauvres des produits et services axés sur la demande, accessibles, abordables et de qualité. Pour les pauvres, le modèle d'entreprises inclusives signifie une meilleure productivité, des revenus soutenus, l'augmentation du pouvoir d'achat, plus de choix économiques et une plus grande émancipation économique.

Question 26 : Quand, et dans quelles conditions, l'UE devrait-elle s'engager avec les entreprises, pour encourager l'innovation et faciliter les investissements du secteur privé vers les marchés à bas revenus?

Question 27 : Quels risques (par exemple financiers, de réputation etc.) ou quelles contraintes (manque de connaissances, des partenaires, des idées ou des ressources) découragent les sociétés d'investir ou de passer à l'échelle supérieure dans les modèles de commerce inclusif ? Quel pourrait être le rôle des donateurs et/ou des organisations de la société civile dans leur travail avec les entreprises pour atténuer ces risques et ces contraintes ?

Le rôle du secteur privé dans le processus de développement international

Problématique 9: Le rôle du secteur privé dans le cadre de la transition vers une économie verte : le secteur privé est un acteur clé dans la concrétisation du potentiel de développement économique qui génère une croissance, crée des emplois décents, contribue à la réduction de la pauvreté et au développement à l'échelle mondiale. Cela implique la mise en place de conditions cadres qui

donnent une valeur au capital naturel outre la prise en compte du capital physique et humain. Étant donné que la plupart des pauvres dépendent directement des écosystèmes pour leur subsistance et leur sécurité alimentaire, la conservation ou la reconstitution du capital naturel (par exemple, par le biais de mesures visant à s'attaquer à la dégradation des terres et du sol, la protection des ressources en eau) est également cruciale pour éradiquer la pauvreté.

Question 28 : Comment encourager les investissements du secteur privé dans les industries «vertes» et l'innovation dans les pays en développement (par ex. l'agriculture durable et à faibles émissions de carbone, les énergies renouvelables, les technologies propres pour la cuisine et la combustion des carburants, le recyclage, les services écologiques, etc.)?

Question 29 : Comment faire pour que les pays en développement progressent vers une économie verte (c'est-à-dire le développement économique sans répéter la formule « la croissance d'abord, le nettoyage plus tard ») ? En particulier, comment l'UE peut-elle appuyer l'engagement du secteur privé en évitant les investissements de production et de consommation aujourd'hui dépassés, i.e. les pratiques polluantes et inefficaces et les technologies qui «verrouillent» la voie du développement durable pour de nombreuses années à venir?

Problématique 10 : Le rôle et la responsabilité du secteur privé dans le cadre post-2015: il est de plus en plus reconnu que le cadre post-2015 pourrait avoir une dimension économique active ancrée à l'agenda relatif à la croissance durable et inclusive. Pour ce faire, le secteur privé devrait être pris en compte dans le cadre de l'agenda mondial post-2015 à deux niveaux : premièrement, à travers un objectif ou des cibles sur l'amélioration des conditions pour le secteur privé (local et international) pour contribuer à la croissance inclusive et durable et, deuxièmement, par des incitations à la coopération entre les acteurs privés et publics pour des actions conjointes à la réalisation des objectifs de développement durable.

Question 30 : Quels objectifs et cibles l'UE pourrait-elle éventuellement promouvoir pour l'après-2015 dans les domaines de la croissance inclusive et durable et du développement du secteur privé ?

Question 31 : le secteur privé international et local devrait-il avoir en charge la réalisation des objectifs post-2015 dans des domaines tels que la consommation et la production durables, la création d'emplois décents, les émissions de gaz à effet de serre, l'efficacité des ressources, la sécurité alimentaire ou l'énergie?

Commentaire final:

Veillez indiquer tout aspect manquant que vous estimez important pour l'avenir de la politique de développement du secteur privé de l'UE et pour la stratégie prévue d'engagement du secteur privé dans la coopération au développement.

4 Informations utiles

4.1 Documents de référence

Les documents suivants peuvent servir d'informations additionnelles sur le thème de la communication et des consultations connexes :

- Feuille de route de la Communication «Renforcer le rôle du secteur privé dans la réalisation d'une croissance durable et inclusive dans les pays en développement» (http://ec.europa.eu/governance/impact/planned_ia/docs/2014_devco_001_private_sector_communication_en.pdf).
- Evaluation of the European Union's Support to Private Sector Development in Third Countries, April 2013 (English version only) (http://ec.europa.eu/europeaid/how/evaluation/evaluation_reports/2013/1317_docs_en.htm).
- Evaluation of the European Union's Support to Trade-related Assistance in Third Countries, May 2013 (English version only) (http://ec.europa.eu/europeaid/how/evaluation/evaluation_reports/2013/1318_docs_en.htm).
- Avis exploratoire du CESE sur «la participation du secteur privé au cadre de développement pour l'après 2015» (<http://www.eesc.europa.eu/?i=portal.fr.rex-opinions&itemCode=28370>).
- Note d'orientation thématique: Principes pour coopérer avec le secteur privé. La mise en œuvre du programme pour le changement (30 juillet 2012).
- Communication «Coopération de la Communauté européenne avec les pays tiers: Comment la Commission envisage de soutenir, à l'avenir, le développement des entreprises» [COM(2003) 267 final] (<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2003:0267:FIN:FR:PDF>).
- Communication «Accroître l'impact de la politique de développement de l'UE: un programme pour le changement [COM(2011) 637 final] (http://ec.europa.eu/europeaid/what/development-policies/documents/agenda_for_change_fr.pdf).
- Communication «une vie décente pour tous. Eradiquer la pauvreté et offrir au monde un avenir durable» [COM(2013) 92 final] (http://ec.europa.eu/europeaid/documents/2013-02-22_communication_a_decent_life_for_all_post_2015_fr.pdf).
- Communication «Commerce, croissance et développement. Ajuster la politique commerciale et d'investissement aux pays qui ont le plus besoin d'aide» [COM(2012) 22 final] (http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2012/january/tradoc_148996.FR.pdf).
- Communication «Une nouvelle stratégie européenne 2011-14 pour la responsabilité sociale des entreprises» [COM (2011) 681 final] (http://ec.europa.eu/enterprise/newsroom/cf/_getdocument.cfm?doc_id=7010).

4.2 Coordonnées

Service responsable : DG DEVCO, unité C.4, Développement du secteur privé, Commerce, Intégration régionale

Personnes de contact: Philippe LOOP, Gabin HAMANN, Matthias ALTMANN

Courriel pour les contributions écrites: Europeaid-C4@ec.europa.eu.

